

Notre-Dame: « Monsieur le Président, ne dessaisissez pas les experts du patrimoine! »

APPEL

L'incendie de Notre-Dame de Paris a bouleversé la France et le monde entier. Emmanuel Macron a déclaré sa volonté de « reconstruire » la cathédrale, « plus belle encore », dans un délai de cinq ans. À cette fin, un projet de loi d'exception, adopté en Conseil des ministres, autorise l'établissement public créé pour mener à bien la reconstruction à s'affranchir des règles de protection du patrimoine. La décision du président provoque la stupeur et la très vive inquiétude des professionnels du patrimoine du monde entier. Fait sans précédent dans ce milieu discret, 1.170 conservateurs du patrimoine, architectes des Bâtiments de France, professeurs d'histoire de l'art français, britanniques, allemands, américains, japonais, argentins, notamment - interpellent Emmanuel Macron dans une tribune que « Le Figaro » publie en exclusivité. Des éminentes personnalités, souvent de renommée internationale, soulignent que la restauration de Notre-Dame est un enjeu qui nous dépasse tous. Elles appellent à la prudence et au sens des responsabilités.

Monsieur le Président, Au soir du 15 avril, les regards du monde entier se sont tournés vers Notre-Dame de Paris embrasée, rappelant combien ce monument n'est pas seulement celui des catholiques, des Parisiens, des Français ou même des Européens, mais un de ces édifices que le génie de ses bâtisseurs successifs a légués à l'humanité.

La France s'est dotée très tôt, en partie sous l'influence du vibrant roman de Victor Hugo qui sonna comme un plaidoyer pour la cathédrale parisienne, d'une législation visant à la protection des monuments historiques, mais aussi à prévoir un cadre d'action lorsqu'ils ont été mutilés par les ravages du temps ou des hommes. Dès 1862, l'État a choisi de placer la cathédrale parisienne, alors en cours de restauration, sous la protection de cette législation. Plus d'un siècle plus tard, c'est encore sous l'impulsion de la France, entre autres, que l'Unesco choisit de mettre en place une liste du patrimoine mondial de l'humanité, assortie de critères de protection précis. En 1991, la France a obtenu l'inscription sur cette liste des rives de la Seine à Paris, s'appuyant sur la présence, en leur cœur, de Notre-Dame et sur l'existence d'une perspective qui s'était constituée entre le Moyen Âge et le début du XX^e siècle, protégée en tant que telle.

Une telle protection ne saurait exister sans une déontologie qui s'impose à tous ceux qui œuvrent à l'entretien, à la conservation et à la restauration de ces monuments. Là encore, la France fait figure de pionnière, notamment grâce aux réflexions de Jean-Baptiste Lassus et d'Eugène Viollet-le-Duc, élaborées autour de leur pratique dans l'île de la Cité, à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame. Cette déontologie, évidemment, a évolué. Elle a abouti à la charte de Venise en 1964, complétée par le document de Nara en 1994, qui fixe un cadre internationalement reconnu aux interventions sur les monuments,

tant pour les opérations de conservation que de restauration ou de reconstruction partielle.

Dans toute cette histoire, la France a longtemps joué un rôle moteur, s'appuyant sur des institutions d'excellence formant les spécialistes de la protection, reconnues internationalement et attirant des étudiants du monde entier (École de Chaillot, Institut national du patrimoine, formations universitaires, compagnonnage, aujourd'hui inscrit à la demande de la France sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité). Ce n'est pas un hasard si le siège du Conseil international des monuments et des sites se trouve à Paris. Cette excellence de la France dans le domaine patrimonial, on en a encore vu la preuve dans l'intervention exemplaire

Une déontologie s'impose à tous ceux qui œuvrent à l'entretien, à la conservation et à la restauration des monuments en France

des pompiers, dont l'action a permis d'éviter un désastre bien pire, et dans les actions qui ont permis de consolider dans l'urgence la cathédrale et d'en évacuer l'essentiel des œuvres déplaçables au cours de la semaine. Nous avons tous conscience d'avoir échappé à un désastre majeur, celui de l'effondrement de la cathédrale et de la disparition avec elle des 850 ans d'histoire qu'elle conserve.

Malheureusement, cette excellence a aussi été quelque peu oubliée par les gouvernements précédents, et avec elle l'investissement national dans la sauvegarde du patrimoine: comme le montre le rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2019, les crédits de paiements affectés à l'entretien des monuments historiques, hors grands projets, ont diminué, en euros courants, de 2010 à 2012, avant de se stabiliser, toujours en euros courants, depuis 2013. Depuis longtemps, pourtant, les alertes

se multiplient sur l'insuffisance criante de ces budgets, obligeant à privilégier des travaux d'urgence, tels ceux qui se déroulaient à Notre-Dame, plutôt qu'une approche véritablement planifiée.

Aujourd'hui, le drame est là, et il nous dépasse tous. Notre-Dame de Paris n'est pas qu'une cathédrale, pas seulement l'un des monuments majeurs de l'architecture européenne. C'est l'un des monuments autour desquels, pendant près de deux siècles, se sont constituées la protection et la déontologie françaises et mondiales des monuments historiques. L'émotion qui l'a entouré a montré combien ce drame était mondial, il nous reste à en percevoir toute la portée historique. C'est pour cela que nous, universitaires, chercheurs et professionnels du patrimoine, de France et du monde entier, nous permettons

de nous adresser à vous, Monsieur le Président, pour vous demander, comme l'a si bien dit Jean Nouvel, de « laisser le temps du diagnostic aux

historiens et aux experts avant de (vous) prononcer sur l'avenir du monument ». Nous savons que le calendrier politique demande d'agir vite, nous savons combien une Notre-Dame mutilée pèse sur l'image de la France. Néanmoins, ce qui va se passer à Notre-Dame dans les années à venir nous engage, tous, bien au-delà de ce calendrier. L'enjeu de ces travaux dépassera les mandats politiques comme les générations, et c'est à leur aune que nous serons jugés.

Aussi ne venons-nous pas vers vous pour préconiser telle ou telle solution. C'est trop tôt. Que pourra-t-on faire ou ne pas faire, quels choix seront possibles? Nous ne pouvons apporter de réponse à ce jour. Cela dépend de contraintes techniques qui sont fonction de l'état du bâtiment. Mais ces choix doivent aussi se faire dans le respect de ce qu'est Notre-Dame, plus qu'une cathédrale parmi d'autres, plus

qu'un monument historique parmi d'autres, en ayant une approche scrupuleuse, réfléchie, de la déontologie. L'histoire de Notre-Dame de Paris fait que l'ampleur de l'incendie dépasse ses seules conséquences matérielles. Vous avez déclaré, Monsieur le Président, vouloir restaurer Notre-Dame. C'est notre souhait à tous, mais pour ce faire, n'effaçons pas la complexité de la pensée qui doit entourer ce chantier derrière un affichage d'efficacité.

Prenons le temps du diagnostic. L'exécutif ne peut se passer d'écouter les experts, la France en forme parmi les meilleurs du monde. Nombre de ceux-ci se trouvent dans votre administration, au ministère de la Culture. Sachons reconnaître leur expertise, prenons le temps de trouver le bon chemin et alors, oui, fixons un délai ambitieux pour une restauration exemplaire non seulement pour le présent, mais aussi pour les générations à venir. L'excellence des savoir-faire des artisans et entreprises de France, leur expérience, celles de ses architectes, l'expertise de ses conservateurs, de ses historiens sont mondialement reconnues. La place à part de la cathédrale a attiré, à travers le monde, l'attention des universitaires et de nombreux programmes de recherche dont les résultats sont à notre disposition. Ces ressources françaises et internationales mettent les meilleures chances du côté de la France pour rétablir Notre-Dame de Paris dans sa dignité de symbole. Sachons les écouter. Faisons-leur confiance, faites-leur confiance, sans retard mais sans précipitation. Le monde nous regarde. Il ne s'agit pas d'un geste d'architecture mais de millions de gestes, humbles et experts, gouvernés par la science et le savoir, dans le cadre d'une politique patrimoniale renouvelée, ambitieuse et volontariste, soucieuse de chaque monument, qui redonneront à la cathédrale d'Hugo, de Viollet-le-Duc, la nôtre, la vôtre, sa place et sa fonction dans l'histoire et dans l'avenir.

PARMI LES 1170 SIGNATAIRES * :

Claude d'Anthenaise, conservateur général du patrimoine (CGP);
Lionel Arsac, conservateur du patrimoine (CP), chargé des sculptures aux châteaux de Versailles et de Trianon;
Gérard Audinet, CGP, directeur des Maisons de Victor Hugo;
Xavier Barral I Altet, professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge aux universités de Rennes et Ca' Foscari de Venise;
Oriane Beaufrils, CP, chargée des peintures au château de Fontainebleau;
François Bercé, inspecteur général du patrimoine;
Barry Bergdoll, conservateur, Museum of Modern Art de New York, professeur à Columbia;
Paul Blinski, professeur d'histoire de l'art médiéval à Cambridge;
Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du Musée des beaux-arts de Montréal;
Agnès Bos, lecturer, School of Art History, University of St Andrews;
Vincent Bouat-Ferlier, archiviste-paléographe, conservateur en chef du patrimoine, Musée national de la Marine;
Alixe Bovey, directrice de la recherche, The Courtauld Institute of Art, Londres;
Elizabeth Brown, professeur émérite, The City University of New York, ancienne présidente de la Medieval Academy of America;
Caroline Bruzelius, professeur émérite, Duke University (États-Unis);
François Calame, docteur en ethnologie, ingénieur d'études à la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie, fondateur du collectif Charpentiers sans frontières;
Giovanni Carbonara, architecte, professeur émérite en restauration des monuments historiques, université La Sapienza de Rome;
Nott Caviezel, titulaire de la chaire de conservation des monuments à l'université technique de Vienne;
Madeline Caviness, professeur émérite à Tufts University (États-Unis);
Dominique Cerdet, CGP, ancien

conservateur régional des Monuments historiques d'Île-de-France;
Laure Chabanne, conservatrice chargée des Musées du second Empire et du château de Compiègne;
Delphine Christophe, directrice de la conservation des monuments et des collections, Centre des monuments nationaux (CMN);
Aude Claret, conservatrice des Monuments historiques, Drac de Nouvelle-Aquitaine;
Vincent Cochet, conservateur en chef du patrimoine, château de Fontainebleau;
Meredith Cohen, professeur d'histoire de l'art, University of California;
Dominique Cordellier, CGP, département des Arts graphiques du Louvre;
Paul Damm, conservateur du patrimoine, Drac d'Île-de-France;
Nathalie Dangles, architecte des Bâtiments de France, Drac de Normandie;
Xavier Dectot, conservateur, historien de l'art médiéval, président du directoire du Corpus de la sculpture romane en Grande-Bretagne et en Irlande;
Jérôme Delaplanche, chef du département de la programmation au CMN;
Mathieu Deldicque, CP, Musée Condé, Domaine de Chantilly;
Vincent Droguet, CGP, directeur du patrimoine et des collections du Château de Fontainebleau;
Hélène Dubois, responsable de la restauration du Retable de L'Agneau mystique à l'Institut royal du patrimoine artistique de Bruxelles;
Alain Erlande-Brandenburg, CGP honoraire;
Mathieu Fantoni, conservateur des Monuments historiques, Drac de Bourgogne-Franche-Comté;
Alexandre Gady, professeur des universités, président dé Sites et Monuments;
Davide Gasparetto, directeur de la chaire du département des Peintures, The J. Paul Getty Museum, Los Angeles;
Valérie Gaudard, conservatrice en chef du patrimoine, Drac d'Occitanie;
Audrey Gay-Mazuel, CP, Musée des arts décoratifs;

Eduardo César Gentile, professeur en théorie de l'architecture à universidad nacional de La Plata (Argentine);
Éric Gross, inspecteur général de l'Éducation nationale, ancien directeur de l'Institut national du patrimoine;
Grégoire Hallé, CP, directeur du Musée des beaux-arts de Draguignan;
Maxence Hermant, conservateur au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France;
Michel Hérold, CGP, directeur du comité français du Corpus vitrearum;
Laurent Hugues, conservateur général des Monuments historiques, Drac de Provence-Alpes-Côte d'Azur;
Christine Jablonski, présidente de l'Association des conservateurs des Monuments historiques;
Irène Jourd'heuil, conservatrice des Monuments historiques, Drac du Centre;
Guillaume Kientz, conservateur de l'art européen au Kimbell Art Museum, Fort Worth (États-Unis);
Mario Kramp, directeur du Musée historique de la ville de Cologne;
Delphine Lacaze, conservateur régional des Monuments historiques, Drac des Hauts-de-France;
Sophie Lagabrielle, CGP, Musée de Cluny, présidente de Verre & Histoire;
Élisabeth Latrémoilière, conservateur en chef du patrimoine, directrice du château de Blois;
Nais Lefrançois, CP, musées de Dijon;
Jean-Michel Leniaud, directeur d'études en histoire de l'architecture contemporaine, École pratique des hautes études, spécialiste d'Eugène Viollet-le-Duc;
Philippe Luez, CGP, directeur du Musée national de Port-Royal des Champs;
Henry Masson, conservateur régional des Monuments historiques, Drac de Bretagne, président du collège des Monuments historiques;
Philippe de Montebello, directeur émérite du Metropolitan Museum of Art, professeur d'histoire de l'art à l'Institute of Fine Arts, New York University;
Isabelle Morin Loutrel, conservatrice

en chef du patrimoine, responsable des collections architecture du Musée d'Orsay;
Thibaut Noyelle, conservateur des Monuments historiques, Drac de Corse;
Pantxika de Paepe, conservateur en chef, directrice du Musée Unterlinden de Colmar;
Louis-Napoléon Panel, conservateur des Monuments historiques, Drac de la région Grand-Est;
Emmanuel Pénicaud, archiviste-paléographe, conservateur en chef du patrimoine, ministère de la Culture;
Philippe Plagnieux, professeur d'histoire de l'art à la Sorbonne;
Pierre-Yves Le Pogam, conservateur en chef du patrimoine, département des Sculptures du Louvre;
Olivier Poisson, inspecteur général honoraire des Monuments historiques;
Roland Recht, professeur émérite au Collège de France, membre de l'Institut;
Julie Rohou, CP, Musée national de la Renaissance;
Xavier F. Salomon, conservateur en chef, The Frick Collection, New York;
Dany Sandron, professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge à la Sorbonne;
Tatsuki Sato, historien de l'architecture, Daido University de Nagoya, Japon;
Cécile Scaillièrez, CGP, département des Peintures du Louvre;
François Séguin, CP en charge des collections médiévales et des objets d'art du Musée de Picardie;
Vincent Simonet, conservateur en chef des Monuments historiques, Drac de Normandie;
Neil Stratford, ancien directeur du département Antiquité tardive et Moyen Âge, The British Museum;
Pierre Téqui, attaché de conservation, bibliothèque de la Maison de Chateaubriand;
Gennaro Toscano, professeur des universités, conseiller scientifique pour le musée, la recherche et la valorisation, Bibliothèque nationale de France.

* La liste complète des signataires de la tribune est en ligne sur le site du figaro.fr